

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation
des programmes

du Collège Delta

1^{er} juin 2000

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Fondé en 1967, le Collège Delta, est un établissement privé non subventionné. Il est autorisé par le ministère de l'Éducation à donner six programmes¹ conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC). Le Collège offre une formation professionnelle d'une durée de six à onze mois et les cours sont tous offerts en français et en anglais. Il possède des installations à Montréal, Laval et Brossard.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP) du Collège comprend dix sections. En introduction, sont présentés le contexte et le contenu de la politique et les quatre sections suivantes traitent des finalités, des objectifs de la politique et des évaluations de programme ainsi que des règles d'éthique. Les autres sections portent respectivement sur le partage des responsabilités, le système d'information sur les programmes d'études, le mode de détermination des programmes à évaluer, le processus d'évaluation et la révision de la politique.

Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège Delta, lors de sa réunion tenue le 1^{er} juin 2000. Cette évaluation a été réalisée en s'inspirant du cadre de référence de l'évaluation des PIEP publié en octobre 1994². Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études du Collège est bien structurée et clairement présentée. Elle comprend les composantes et les éléments essentiels pour encadrer efficacement les évaluations institutionnelles des programmes d'études. La Commission expose ci-après son appréciation de la politique et formule quelques remarques destinées à améliorer certains aspects.

Finalités et objectifs

La politique décrit clairement les objectifs et finalités poursuivis par la politique. La Commission note la préoccupation de l'amélioration continue de la qualité de la formation

-
1. Administration des affaires (LCA.2R), Gestion financière (LCA.2S), Micro-édition et hypermédia (LCE.19), Gestionnaire en réseautique (LEA.2X), Programmeur-analyste (LEA.2Y) et Techniques de graphisme multimédia (NTA.0Q).
 2. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence.* Octobre 1994, 25 pages.

offerte et l'engagement de la direction et des instances concernées à répondre de cette formation. La politique précise aussi des objectifs propres à l'évaluation des programmes d'études. Le Collège met l'accent sur la capacité de ses programmes à répondre aux besoins du marché du travail, ce qui est pertinent à la nature et aux caractéristiques des programmes offerts par l'établissement. Des règles d'éthique, portant sur la confidentialité des données nominatives, la rigueur du processus d'évaluation et de la mise en œuvre des améliorations à apporter, viennent préciser la façon dont le Collège entend conduire ses opérations d'évaluation.

Partage des responsabilités

La politique confie des responsabilités relatives à l'évaluation de programmes et à la mise en œuvre de la politique à plusieurs instances : le Conseil d'administration, l'équipe de direction générale, l'équipe de direction des programmes, le comité Collège-Entreprises du programme évalué, le réseau de soutien à la direction des programmes et le comité d'évaluation et d'implantation. Ce partage des responsabilités est réaliste et équilibré. Il permet l'exercice d'un leadership délégué en grande partie à l'équipe de direction des programmes. Les fonctions d'encadrement et de supervision du processus d'évaluation lui sont notamment attribuées.

L'évaluation d'un programme repose sur la participation des acteurs concernés. Les tâches confiées aux professeurs, aux élèves, aux diplômés, aux représentants du comité Collège-entreprises sont bien définies et pertinentes. En ce qui a trait à la mise en œuvre de la politique, les responsabilités ont été confiées aux instances appropriées (Conseil d'administration et équipes de direction générale et de direction des programmes).

Système d'information sur les programmes

Le Système d'information sur les programmes d'études contient des données et des indicateurs locaux permettant de suivre le cheminement des étudiants pendant et après leurs études. De plus, des données perceptuelles tirées d'enquêtes faites auprès des élèves, des professeurs et des employeurs sur la pertinence et la cohérence des programmes complètent le Système d'information. Par la constitution d'un tableau de bord, le Collège pourra, à l'aide de certains indicateurs, initier au besoin des évaluations partielles ou complètes. Le comité d'évaluation et d'implantation utilise également les données du Système. Le Collège pourra éventuellement référer aux données provenant du ministère de l'Éducation, lorsqu'elles seront disponibles, afin de pouvoir se situer dans l'ensemble des établissements offrant les mêmes programmes que lui.

Mode de détermination des programmes d'études à évaluer

La fréquence d'évaluation est de deux ou trois ans, selon qu'il s'agit d'un programme récemment implanté ou non. Cette périodicité est appropriée à la nature et aux caractéristiques des programmes à évaluer. Tel que mentionné précédemment, les résultats à certains indicateurs peuvent aussi amener le Collège à déclencher en temps opportun une évaluation. Ces modalités offrent la souplesse nécessaire pour procéder aux ajustements requis à la formation offerte en regard notamment des besoins du marché du travail.

Processus d'évaluation d'un programme

Les principales étapes du processus d'évaluation, soit le devis, la réalisation et le suivi, sont bien expliquées et adéquates. Les six critères d'évaluation retenus sont bien décrits et ils couvrent les dimensions importantes d'un programme. Le contenu type du devis d'évaluation présente les éléments essentiels à la démarche, incluant la méthodologie privilégiée, un calendrier des opérations ainsi que le partage des responsabilités. De même, le rapport d'évaluation contient les rubriques permettant de bien rendre compte des résultats de l'évaluation. Ce rapport est validé et approuvé par les instances appropriées.

Les modalités concernant le suivi de l'évaluation indiquent la production et la réalisation d'un plan d'action auquel sont associés les enseignants. La diffusion du rapport s'effectue auprès de plusieurs groupes intéressés (enseignants, équipe de direction des programmes, équipe de direction générale) et un résumé est remis au comité Collège-entreprises et aux partenaires intéressés.

Mécanisme de révision de la politique

Le mécanisme de révision est adéquat. À tous les trois ans ou au besoin, la PIEP sera évaluée selon les mêmes critères que ceux proposés par la Commission. C'est le directeur des études qui est responsable du processus de révision.

Conclusion

La Commission estime que la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études du Collège Delta contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de l'évaluation dans la gestion des programmes d'études. Elle apprécie, en particulier, l'accent mis sur l'amélioration continue de la formation offerte, le partage équilibré des responsabilités, la contribution du comité Collège-entreprises, la pertinence des données du système d'information sur les programmes, les éléments du processus d'évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Lili Losier, agente de recherche